

La conciliation entre la liberté de la recherche scientifique en Méditerranée et les enjeux de souveraineté (anciens et émergents).

26 mars 2024 : Faculté de droit Amphi 100 à partir de 9h 30
(accueil en salle du Conseil à partir de 9h).

Les relations entre la liberté de la recherche scientifique en mer et les enjeux de souveraineté, sont nombreuses et- complexes. La recherche scientifique se manifeste ainsi dans des champs disciplinaires divers : l'économie (avec le développement du concept de « croissance bleue ») ; les sciences dures (avec le souci d'accroître la connaissance et la nécessaire résilience des écosystèmes maritimes) ; la science politique et les relations internationales ; enfin le droit et les politiques publiques (dans le but d'examiner le renouvellement et les évolutions du droit de la mer, la multiplicité des régimes juridiques et l'effectivité des politiques publiques développées sur ces espaces).

Si la liberté des mers semble se conjuguer à celle de la recherche, cette dernière doit être impérativement conciliée avec ses impacts sur les enjeux de souveraineté (classiques et émergents). Le traitement et l'analyse de cette relation apparaissent aujourd'hui essentiels, dans un contexte géostratégique de plus en plus conflictuel et sujet à de nouveaux défis. Dès lors, comment rendre justice à la liberté des mers qui ne peut être absolue, et aux impératifs de la recherche scientifique marine ? Quels sont les enjeux au regard de cette conciliation, et comment les interpréter à partir de textes susceptibles de lectures diverses ?

Ces éléments vont nourrir notre réflexion durant cette journée du 26 mars, préparatoire d'un colloque international qui se tiendra à la fin de l'année. Ce séminaire sera organisé autour de deux ateliers : il s'agira, d'une part, de clarifier les textes et les concepts et, d'autre part, d'aborder les outils permettant l'analyse des positions et des contraintes des différents acteurs concernés (pondération des intérêts) et des processus de mise en œuvre de la décision (à partir de l'examen d'un cas concret) et ceci afin de parvenir à la construction de solutions à la fois démocratiques et efficaces.

Cette manifestation sera également l'occasion d'entendre et de valoriser le retour d'expérience des étudiants toulonnais de Master 2 à la Faculté de droit de Toulon, qui ont effectué leur stage de fin d'étude à la Préfecture maritime en ayant travaillé sur ces thématiques.

Programme :

Matin : 9h30-12h30

Clarifier les concepts et la signification à partir de l'expérience des acteurs

Cet atelier devrait permettre de clarifier les éléments fondamentaux de la problématique à partir, d'une part, de la présentation liminaire des compétences de la préfecture maritime dans le domaine par les étudiants de la faculté de droit stagiaires au sein de la préfecture maritime et d'autre part, d'exemples étrangers (la Tunisie et le Liban). Suivra ensuite une discussion permettant d'élaborer une grille d'interprétation des textes afin d'améliorer l'ergonomie de ceux-ci.

Après-midi : 14h30-16h30

Construire les outils pour la conciliation à partir des besoins des acteurs

Cet atelier devrait permettre, à partir des échanges et des discussions entre les intervenants, la construction d'un référentiel d'actions permettant concrètement la conciliation entre la liberté de la recherche scientifique en mer et la protection des intérêts de l'Etat. Il s'agira également de coconstruire dans cette perspective l'architecture des discussions d'un colloque, sur le même thème en décembre prochain.

Intervenants :

Mme la Commissaire principale Anne Sophie VERITE, préfecture maritime de la Méditerranée

Mme Maria KAMOUH, professeure à l'Université Saint Esprit de Kaslik, Beyrouth Liban

Mme Kaouthar DEBBECHE, professeure à la Faculté des sciences juridiques politiques et sociales de Tunis, Université de Cartage

Mme Sophie PEREZ, Maitre de conférences HDR de droit public co-directrice du Lab'Homere

M. François FERAL, professeur d'Université émérite et président honoraire de l'Université de Perpignan Via Domitia, directeur d'études honoraire de l'Ecole Pratique des Hautes Etudes

M. le président Philippe HARANG, Vice-président du Tribunal administratif de Toulon

M. le professeur Jacques PIAZZOLA, Institut Méditerranéen d'océanographie, Université de Toulon

M. le professeur Didier LEANDRI, SeaTech, Université de Toulon

M. le professeur Éric MOREAU, SeaTech, Université de Toulon

M. le professeur Vincent REY, Institut Méditerranéen d'océanographie, Université de Toulon

M. Alain BARCELO, chef du service Connaissance pour la gestion de la biodiversité du PNPCM ; l'Observatoire Océanologique de Banyuls/Mer Sorbonne Université

M. Julien COUARD, Maitre de conférences, HDR droit privé, faculté de droit de l'Université de Toulon

M. Pascal RICHARD, Maitre de conférences HDR droit public, co-directeur du Lab'Homere